



Proposition de modification aux règlements administratifs

44^e Assemblée générale annuelle de la
Fédération franco-ténoise

26 novembre 2022, 9h30 à 15h30

Hôtel Nova Inn, Yellowknife

Il est proposé que les règlements administratifs soient modifiés afin d'y ajouter l'élément suivant:

La Fédération franco-ténoise offre un dédommagement forfaitaire pour pertes salariales aux bénévoles se déplaçant pour des rencontres de représentation de la FFT ayant lieu hors de leur localité. Le montant et les procédures entourant la livraison de ce dédommagement doivent être inscrits aux politiques et procédures de la FFT.